



FORMULAIRE DE DEMANDE DE SORTIE LIBRE SUR LE SITE NATUREL PROTEGE DU MEJEAN

ARTICLE 12 : Réglementation des activités

*Toute activité agricole, commerciale ou artisanale **est soumise à autorisation** de la Commune de Lattes et du Conservatoire du Littoral **y compris les activités organisées de visite des lieux (public scolaire, associatif...)**. Une assurance devra couvrir la responsabilité civile des organisateurs pendant la visite sur le site du Méjean.*

Date de sortie :

Organisme :

Adresse :
.....
.....

Téléphone :

Responsable lors de la sortie :

Téléphone portable lors de la sortie :

Effectif :

Description de la sortie (circuit emprunté) :
.....
.....
.....

A renvoyer à la Maison de la Nature par courrier ou mail
Chemin de l'étang 34 970 LATTES
Tel 04.67.22.12.44
Mail nature@ville-lattes.fr